

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

*Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale*

**Arrêté du 27 juin 2019 portant admission dans le corps de soutien technique
et administratif de la gendarmerie nationale**

NOR : INTJ1918369A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2008-953 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier des corps de sous-officiers et officiers marinières de carrière des armées et du soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale (JO n° 216 du 16 septembre 2008 - Texte 35);

Vu l'arrêté du 4 août 2010 modifié fixant pour la gendarmerie nationale la composition et l'organisation de la commission prévue à l'article L. 4136-3 du code de la défense (JO n° 195 du 24 août 2010 - Texte 6 - NOR : IOJ1019530A);

Vu l'avis de la commission de changement de corps en date du 29 mai 2019,

Arrête:

Article 1^{er}

La gendarme Barbara DERNONCOURT (NIGEND : 354097 – NLS : 8143744) est admise dans le corps des sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale – spécialité « Restauration collective », au grade de maréchale des logis à compter du 1^{er} août 2019.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 27 juin 2019.

Pour le ministre et par délégation :

*Le général de division,
directeur des personnels militaires
de la gendarmerie nationale,*

A. DE OLIVEIRA